

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

ART 1 – Prix : Les tarifs indiqués sont en euros et TTC. Ils comprennent la TVA applicable au jour de la réservation. Tout changement du taux applicable sera répercuté automatiquement sur les prix indiqués à la date de facturation. Les règlements sont acceptés par virement ou chèque. Pour les réservations à J-30 et moins, le règlement total est obligatoire.

ART 2 – Frais de dossier : Aucun frais de dossier.

ART 3 – Durée de la prestation : Le client signataire d'un contrat d'hébergement conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la prestation.

ART 4 – Acompte : La réservation devient ferme et définitive à la réception d'un versement d'un acompte de 50% du montant total du séjour. La réservation engage le client au versement du montant total du prix du séjour.

La disponibilité de la prestation fait systématiquement l'objet d'une vérification de la part de SARL Les Billons. Dans ce cadre, SARL Les Billons. se réserve le droit d'informer le client, dans les 7 jours maximum à compter de la réservation, de l'indisponibilité de la prestation

ART 5 – Solde : Le solde est à régler 30 jours avant l'arrivée. L'acheteur ne saurait différer son règlement en invoquant l'acceptation de pénalités de retard. Le défaillant s'expose donc à l'annulation pure et simple de son dossier et à l'application des frais d'annulation tels qu'exposés à l'article 7 « annulation du fait du client ».

ART 6 – Annulation du fait du client :

. Annulation entre la date de validation de votre commande (par l'acceptation du contrat de location) et le 31ème jour précédant la date de début du séjour ; l'acompte de 50% du montant total du séjour sera conservé.

. Annulation entre le 30e jour précédant la date de début du séjour et le jour de début du séjour ; le solde ayant normalement été versé, la totalité du montant du séjour sera conservé.

En cas de non présentation, aucun remboursement ne pourra être effectué.

ART 7 – Interruption de séjour : En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement, sauf ceux prévus dans le cadre des conditions de l'assurance l'annulation.

ART 8 – Responsabilité du client : Le client est tenu d'être assuré pour les risques locatifs et ou « Villégiature ». Il doit fournir une copie de son attestation de responsabilité précisant le montant et l'étendue de ses garanties. Le défaut d'assurances constitue une clause résolutoire du contrat. La responsabilité de SARL Les Billons ne saurait être engagée pour un défaut d'assurance d'un client.

ART 9 – Conditions aux hébergements : Les appartements sont prévus pour la capacité définie dans le courrier de confirmation. Pour toute personne supplémentaire non prévue, SARL Les Billons est en droit de refuser la location.

Un dépôt de garantie vous sera demandé à votre arrivée. Celui-ci devra être par chèque ou par virement. Ce dépôt L'intégralité de ce dépôt de garantie vous sera restituée au plus tard 7 jours après votre départ si l'hébergement est rendu comme à l'arrivée, déduction faite des indemnités retenues pour les éventuels dégâts occasionnés, prestations impayées, perte de clefs remises lors de votre arrivée.

ART 10 – Les animaux : Les animaux ne sont pas admis.

ART 11 – Litiges : Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée mail à f.vexlard@gmail.com. Tout litige portant sur l'application des présentes conditions sera porté devant la juridiction compétente.